



## ***La Cité de la céramique est une EP, Entreprise Publique, comme une autre !!!***

Comme nous aimions nous enorgueillir de cette maxime *la culture n'est pas une marchandise comme les autres*, comme nous en sommes encore fiers, peut-être même fous d'y croire au sein du Ministère de la Culture, tous métiers et toutes catégories confondus. Mais voilà la LOLF est passée depuis 1999, assainissant certes les comptes publics mais transformant les idéaux en pures lignes budgétaires. Ajoutez un plan vigipirate et la sécurité devient une priorité budgétaire.

Que vote un conseil d'administration aujourd'hui au sein d'un établissement public ? En trois heures, trois fois par an ce n'est guère une politique culturelle qui est débattue, les membres, malgré leur bonne volonté, votent un budget, déjà préparé par l'EP, avec l'aval de sa tutelle.

A Sèvres il vient d'entériner le bouleversement de la vie des huit agents de nuit en autorisant la signature d'un marché d'externalisation pour la surveillance du site. Pourtant il y a trois mois, le 29 novembre dernier, ce même CA avait assisté à un engagement de l'administration de Sèvres de préserver ces agents de nuit des bouleversements en préparation depuis l'automne. Quid des promesses d'accompagnement des SRH du Ministère ? RIEN de concret en 6 mois. Pire il semblerait même qu'on veuille régler le cas "nuit" au plus vite. Ainsi ces agents ont été le 19 février dernier assignés par un courrier de la directrice générale au service de jour à compter du 1er avril.

Sèvres après tout un établissement public, à lui de se gérer...Sauf que dans les faits il ne peut gérer que ce qu'on lui donne. La tutelle a préféré allonger sa subvention plutôt que d'appuyer la formation de l'équipe de nuit déjà en place et son renfort malgré des demandes répétées de l'établissement et les alertes de l'intersyndicale CGT-UNSA. Le budget 2018 est pourtant annoncé déficitaire, les subventions sont loin d'être suffisantes pour absorber le coût de cette externalisation tout en maintenant (ne parlons pas du développement) des missions premières de l'EP. Ainsi le budget de la politique des publiques a dû être réduite à peu de chagrin.

CAP 22 augure un brillant avenir d'entreprises grossièrement culturelles où sont oubliés ces femmes, ces hommes qui ont construit la Culture, la faisait vivre. La démocratisation culturelle était née de volontés fortes, de combats de passionnés, confortés par la confiance des agents du Ministère qui au quotidien la partageait, la transmettait.

Les chiffres les ont remplacés. A Sèvres, le coût du centre de formation (pour les futurs céramistes) avait clairement été pointé du doigt par la nouvelle administration... aujourd'hui la réforme mise en place consiste à ne plus former d'élèves durant trois ans au concours de techniciens d'art, spécialité céramiste (formation à la charge de l'établissement) mais à accueillir directement des lauréats de ce concours. Les fonctionnaires stagiaires, pris en charge par le ministère, sont titularisés au bout d'un an sur le poste, là où, auparavant, il y avait eu 4 ans de travail en commun avec leurs pairs. Pour des raisons budgétaires la transmission des savoir-faire est revu au rabais. L'établissement assure qu'il s'agit d'une solution transitoire. Sera-t'il entendu par le Ministère ?

Sèvres n'est qu'un exemple de cette politique "culturelle" du XXI<sup>e</sup> siècle où la démocratisation fonctionnelle n'a de réalité que sur le papier. Les opérateurs ne peuvent être fonctionnels qu'avec le soutien financier et humain des tutelles. Trouver des ressources propres supposent un investissement humain, des personnels. Sans hommes et femmes du quotidien, le mot Culture a-t'il encore un sens ?

Paris, le 7 mars 2018